Intégration de la prime Cospar dans les salaires !

Les manifestations contre la vie chère de mars 2011 ont permis aux salariés d'arracher une prime mensuelle de 50 euros.

Aujourd'hui, cette prime est menacée : **ceux sont 80% des salariés et 95% des ouvriers non qualifiés qui vont perdre du pouvoir d'achat.**

Il est de la responsabilité du patronat de transformer cette prime en salaire net.

Les organisations syndicales CFTC, CGTR, FO, UIR-CFDT, UNSA, FSU et Solidaires appellent les salariés à signer massivement cette pétition pour exiger, sans préjudice des négociations annuelles obligatoires, **une augmentation immédiate des salaires correspondant au montant de la prime Cospar : 50 euros nets au minimum !**

Nom-Prénom	Entreprise, Commune	Signature